



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019
(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/05

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints,
Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 11
Nombre de votants	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

OBJET : B.A. REGIE DE TRANSPORT – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2018

Le Conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'année 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	44 084,06 €
Résultat de l'exercice 2018	EXCEDENT	3 883,11 €
RESULTAT CUMULE A REPENDRE AU COMPTE 001 : EXCEDENT		47 967,17 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	13 859,91 €
Résultat de l'exercice 2018	DEFICIT	-1 555,59 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER		EXCEDENT 12 304,32 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

- Affectation obligatoire du résultat 2018 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou
Affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002

12 304,32 €

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard Ara